



**BNP PARIBAS**  
**HOME LOAN COVERED BONDS**

---

**3<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2010 :**

**- RAPPORT DU DIRECTOIRE  
AU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**- COMPTES TRIMESTRIELS**

---

ETABLISSEMENT DE CREDIT AGREE EN QUALITE DE SOCIETE FINANCIERE  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de € 175 000 000  
Siège Social : 1 boulevard Haussmann – 75009 PARIS  
454 084 211 R.C.S. PARIS



### Avertissement

En conformité avec les articles L. 225-68 et L. 823-9 du Code de commerce et l'article 2 du Règlement du comité de la réglementation bancaire et financière CRBF n°91-03, les états financiers trimestriels présentés en annexe des rapports d'activité du Directoire au Conseil de Surveillance ne sont ni certifiés, ni approuvés; seuls les états financiers figurant en annexe du rapport annuel sont certifiés par deux commissaires aux comptes (Mazars et PricewaterhouseCoopers Audit) et approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

In compliance with articles L. 225-68 and L. 823-9 of the French commercial code and article 2 of the Regulation N° 91-03 of the *Banking and Financing Regulations Committee* (CRBF), the quarterly financial statements appended to the activity reports from the Executive board to the Supervisory board are neither audited nor approved by auditors ; sole the financial statements appended to the annual report are audited ("*certification*") by two auditors (Mazars and PricewaterhouseCoopers Audit) and approved by the shareholders' general meeting.



## SOMMAIRE

<b>SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE.....</b>	<b>4</b>
- PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS HOME LOAN COVERED BONDS .....	4
- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU TRIMESTRE ECOULÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR .....	5
<b>EVOLUTION DES RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT AU COURS DU TROISIEME TRIMESTRE 2010 .....</b>	<b>8</b>
- ACTIF-PASSIF .....	8
- COVER POOL.....	9
- SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS .....	10
- ENDETTEMENT .....	10
<b>SITUATION TRIMESTRIELLE PUBLIABLE AU 30 SEPTEMBRE 2010 .....</b>	<b>11</b>



## RAPPORT DU DIRECTOIRE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR LE SECOND TRIMESTRE 2010

\*\*\*

### SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

#### PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS HOME LOAN COVERED BONDS

Nous rappelons que la stratégie de financement de BNP Paribas a évolué fin 2006 pour faire face aux besoins croissants du groupe qu'ils soient organiques ou par développement externe. Afin d'étendre la base d'investisseurs et de pouvoir réaliser les émissions triple A (au lieu de double A) à un coût maîtrisé, le groupe BNP Paribas a décidé la constitution de **BNP Paribas Home Loan Covered Bonds**, anciennement BNP Paribas Covered Bonds (ci-après désignée aussi comme la « **Société** »).

Pour mémoire également, nous vous indiquons que BNP Paribas Home Loan Covered Bonds est une société financière dont le capital et les droits de votes sont détenus à 99,99% par BNP Paribas et dont l'objet social est strictement limité au refinancement du Groupe BNP Paribas par l'émission de « *covered bonds* ». Son activité est donc exclusivement limitée (i) à l'émission d'obligations de type « *covered bonds* » dans le cadre d'un programme à moyen et long terme (ci-après le « **Programme MTN** ») et (ii) au refinancement des créances de prêts immobiliers de BNP Paribas SA et de certaines de ses filiales.

La structure retenue répond au mieux aux objectifs décrits ci-dessus puisqu'elle permet :

- 1) Le financement d'une part significative des prêts à l'habitat assortie d'une hypothèque de premier rang ou d'une caution crédit logement sans que la part de ces derniers soit assortie d'une limitation ;
- 2) Un financement sécurisé par une garantie financière, au sens de l'article L. 211-38 du Code monétaire et financier, constitué par ces mêmes contrats de prêts à l'habitat ;
- 3) Le maintien au bilan de BNP Paribas ou de ses filiales françaises de ces créances de prêts à l'habitat ce qui en facilite grandement la gestion et en limite les coûts.



La documentation du Programme MTN dont le montant maximum est de 30 milliards d'euros a été signée le 5 décembre 2006. Cette documentation a été mise à jour le 27 juillet 2010.

## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU TRIMESTRE ECOULÉ** **ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Pour mémoire, au cours du premier semestre 2010, BNP Paribas Home Loan Covered Bonds avait émis trois émissions benchmark : (i) la première au mois de janvier pour un montant de 1.5 milliards d'euros à 7 ans à un taux fixe de 3.375%, (ii) la seconde au mois d'avril pour un montant de 1 milliard d'euros à 10 ans à un taux fixe de 3.75%; et (iii) la troisième au mois de juin pour un montant de 1.5 milliards d'euros à 5 ans à un taux fixe de 2.5%.

Au cours du troisième trimestre, aucune émission benchmark n'a été lancée. Seul un placement privé a été réalisé.

Dans le cadre de la stratégie de diversification et d'élargissement de notre base investisseurs, BNP Paribas Home Loan Covered Bonds souhaite diversifier la commercialisation de ses obligations sur d'autres marchés, en particulier en émettant dans d'autres devises. Le programme a par conséquent été mis à jour le 27 juillet 2010, intégrant (i) une option dite « 144A », permettant à certains investisseurs résidents aux Etats-Unis d'investir dans les « *covered bonds* » émis par la Société, et (ii) la faculté d'émettre des « *Namens* » soumis au droit allemand.

Une émission en dollars, sous option « 144A », est prévue pour le dernier trimestre.

Par ailleurs, la loi de régulation bancaire et financière n°2010-1249 du 22 octobre 2010, a été définitivement adoptée en deuxième lecture par les députés le 11 octobre dernier et devrait être prochainement être complétée par les textes d'application.

Les émissions d'obligations sécurisées des établissements de crédit de droit français bénéficient déjà d'une solide réputation auprès des investisseurs tant nationaux qu'internationaux. L'un des volets de cette loi consacrée au financement de l'économie française contient d'importantes dispositions visant à augmenter l'attractivité des émissions d'obligations sécurisées des établissements de crédit en créant notamment les *Sociétés de Financement de l'Habitat* (SFH).



L'objectif majeur de la création des SFH est de donner aux actuels émetteurs d'obligations sécurisées contractuelles, comme notre Société, un régime légal très proche de celui des Sociétés de Crédit Foncier (SCF).

Ainsi, à l'instar des porteurs d'obligations émises par les SCF, les porteurs d'obligations émises par les SFH pourront désormais bénéficier d'un privilège légal absolu et incontestable leur permettant en cas de liquidation de l'émetteur de primer y compris les créanciers super privilégiés.

Pour autant, les SFH garderont certaines des spécificités inhérentes au schéma antérieur comme le recours aux prêts sécurisés et la possibilité de s'affranchir de la limite de 35% des créances cautionnées au bilan de la SFH.

Aujourd'hui, sur des marchés où la liquidité est rare, en légalisant le régime de notre Société, la réforme permettra aux obligations émises d'être conformes aux règles d'investissement des OPCVM et devrait nous permettre d'élargir sensiblement notre base d'investisseurs puisque, en résumé, les OPCVM et certaines entreprises d'assurance qui souscrivent à des obligations émises par un émetteur donné pourront potentiellement les acquérir respectivement jusqu'à un plafond de 25 pourcent et 40 pourcent de leur actif alors que le pourcentage était jusque là limité à seulement 5 pourcent.

D'un point de vue de l'amélioration des conditions de liquidité, la réforme va également permettre aux SCF et SFH d'émettre des obligations qui pourront être acquises, en cas de besoin de liquidité par celle-ci, à l'actif de leur bilan et seront affectées immédiatement en garantie des opérations de crédit de la BCE. Le refinancement auprès de la BCE pourra être ainsi quasi-instantané et permettra à ces émetteurs de faire face ponctuellement à leurs besoins de trésorerie.

Enfin, à l'instar des émetteurs de Pfandbriefe qui constituent des concurrents majeurs des émetteurs de « *covered bonds* » français, y compris des SCF, il a été souhaité que soit renforcée la lisibilité de la réglementation qui leur est applicable sur la sécurisation offerte par les « *covered bonds* » français en faisant en sorte que certains seuils minimaux, d'ores et déjà respectés par tous les émetteurs, deviennent réglementairement obligatoires :

- (i) Surdimensionnement de 2 pourcent minima : ainsi, alors même que ce ratio est supérieur à 105 pourcent pour la plupart des émetteurs, les SFH et les SCF seront tenues de respecter à tout moment un ratio de couverture des ressources privilégiées par leurs éléments d'actifs qui soit au moins égal à 102 pourcent.
- (ii) Trésorerie à 180 jours : de même, il est désormais exigé que les SCF et SFH assurent, à tout moment, la couverture de leurs besoins de trésorerie sur une période "glissante" de 180 jours calendaires en tenant compte de l'ensemble des flux prévisionnels tant en principal qu'en intérêts dus au passif.



Les émetteurs pourront demander un agrément pour devenir SFH, régies par le Code monétaire et financier français

L'entrée en vigueur de la loi devrait amener les actuels émetteurs d'obligations sécurisées contractuelles à adopter ce nouveau cadre d'émission issu de la réforme. Les dispositions transitoires de la loi prévoient, à cet égard, des modalités facilitant le passage des établissements de crédit émetteurs de *covered bonds* à ce nouveau régime.

Le régime de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds est donc concerné directement par cette réforme, et notre Société va effectivement souhaiter bénéficier du nouveau régime des SFH. Actuellement, son impact sur notre Société est étudié par les équipes de BNP Paribas, dans le cadre de la convention de mise à disposition de moyens, afin de soumettre à l'Autorité de Contrôle Prudentielle le dossier d'agrément en vue d'une transformation effective au cours premier semestre 2011.

Notons que le législateur a également souhaité renforcer l'information des porteurs d'obligations pour assurer une meilleure transparence des émissions obligataires. Avant la réforme, les établissements de crédit fournissaient aux investisseurs, sur une base contractuelle, une information trimestrielle qui ne portait que sur le sous-jacent. Désormais les SCF et les SFH doivent publier trimestriellement des informations relatives à la qualité et à la durée des prêts, titres et valeurs à financer.



## **EVOLUTION DES RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT AU COURS DU TROISIEME TRIMESTRE 2010**

### **ACTIF – PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)**

Les créances sur les établissements de crédit représentent 21 225 027 488.59 euros dont 20 594 655 765.25 euros de prêts accordés à BNP Paribas S.A. en contrepartie des émissions de « *covered bonds* » au 30 septembre 2010. Les intérêts courus sur ces créances sont de 375 184 208.64 euros.

Les autres actifs d'un montant de 598 296 euros représentent principalement la créance sur le trésor, relative à l'impôt sur les sociétés au 30 septembre 2010.

Les comptes de régularisation représentent 187 818 376.35 euros dont 186 754 306.81 euros de prime d'émission et de prime de remboursement lissée sur les durées respectives des « *covered bonds* ».

Les dettes représentées par un titre d'un montant total de 21 104 709 308.05 euros sont constituées principalement des vingt deux émissions de « *covered bonds* » pour un montant de 20 729 693 577.14 euros. Les intérêts courus au 30 septembre 2010 sont de 375 015 730.91 euros.

Les comptes de régularisation dont le montant s'élève à 57 570 235.08 euros sont composés essentiellement de 55 407 978.26 euros de soule sur les prêts accordés à BNP Paribas, cette soule étant lissée sur les durées respectives de ces prêts. Le résultat au 30 septembre 2010 de 693 265.61 euros.

La dette subordonnée consentie par BNP Paribas à la Société pour le renforcement de ses fonds propres représente 75 000 000 euros ; les intérêts courus au 30 septembre 2010 sont de 57 618.33 euros.





## COVER POOL

Afin de garantir les prêts mis en place au bénéfice de BNP Paribas et faire face à ces émissions, BNP Paribas a mis en collatéral (constitué sous forme de garantie financière) au profit de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds, un portefeuille de créances de prêts immobiliers pour un montant de 31 501 409 810.61 euros et utilisé à hauteur de 27 916 846 764.14 euros au 30 septembre 2010.

Capital Restant Dû Total	<b>31 501 409 810.61 €</b>
CRD moyen des prêts	93 479.32 €
Nombre de prêts	336 988
Ancienneté moyenne en mois	49.08
Moyenne des maturités résiduelles en mois	183.68
Nombre d'emprunteurs	303 965
Proportions de prêts à taux fixe	80.29%
Taux moyen des créances à taux fixe	4.04%
Taux moyen des créances à taux variables	2.42%

Répartition par type de garantie		
Type de garantie	CRD	Nombre de prêts
Caution Crédit Logement	20 561 718 134.22 €	229 711
Hypothèque ou privilège de prêteur de deniers, de 1 <sup>er</sup> rang	10 939 691 676.39 €	107 277
Autres	0 €	0
Répartition par type de prêts		
Type de prêts	CRD	Nombre de prêts
Classique	30 825 272 200.10 €	312 622
PEL/CEL	204 534 063.91 €	18 256
Prêts à l'Accession Sociale	471 603 546.60 €	6 110
Répartition par établissement originateur des prêts au client		
Type de prêts	CRD	Nombre de prêts
Réseau BNP Paribas	27 916 846 764.14 €	301 913
UCB France	3 584 563 046.47 €	35 075
Autres filiales	0 €	0



## SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, BNP Paribas Home Loan Covered Bonds se trouve dans le périmètre de consolidation prudentielle de BNP Paribas.

Au 30 septembre 2010, les fonds propres de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds, hors emprunts subordonnés, s'établissent à 175 988 924.48 euros.

## ENDETTEMENT

Nous rappelons que BNP Paribas Home Loan Covered Bonds n'emprunte pas pour son propre compte mais pour le compte du Groupe BNP Paribas. Lors des échéances d'intérêts et de remboursement du principal, BNP Paribas, de son côté, lui rembourse les sommes correspondant au service de sa dette.

BNP Paribas Home Loan Covered Bonds n'a donc pas à dégager de marge brute d'autofinancement pour servir et amortir ses emprunts et ne prend pas de marge d'intermédiation. Dès lors, l'analyse de son endettement propre n'a qu'un sens limité.

Toutefois, nous rappelons que la capacité d'endettement de la société est statutairement limitée : elle ne peut s'endetter globalement que sous forme de « *covered bonds* » et d'emprunts subordonnés. En outre, les statuts nous contraignent d'imposer des clauses de « limitation du droit au recours » à toutes nos contreparties.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds est tributaire du respect des ratios prudentiels du groupe BNP Paribas imposés par la réglementation en vigueur et l'Autorité de Contrôle Prudentiel.



## SITUATION TRIMESTRIELLE PUBLIABLE

**AU 30 SEPTEMBRE 2010**

(En euro)

ACTIF	Code poste	Exercice N 1
Caisse, Banques Centrales, CCP	010	
Effets Publics et Valeurs assimilées	020	
Créances sur les Etablissements de Crédit	030	21 225 027 488.59
Opérations avec la Clientèle	048	
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	060	
Actions et Autres Titres à revenu variable	070	
Participations et autres titres détenus à long terme	091	
Parts dans les Entreprises liées	100	
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	110	
Location Simple	120	
Immobilisations Incorporelles	130	
Immobilisations corporelles	140	
Capital souscrit non versé	150	
Actions Propres	160	
Comptes de négociation et de règlement	165	
Autres Actifs	170	<u>598 296.00</u>
Comptes de Régularisation	180	187 818 376.35
<b>TOTAL ACTIF</b>	L98	<u>21 413 444 160.94</u>



<b>PASSIF</b>	<b>Code poste</b>	<b>Exercice N 1</b>
Banques Centrales, CCP	300	
Dettes envers les établissements de crédit	310	
Opérations avec la Clientèle	348	
Dettes représentées par un titre	350	21 104 709 308.05
Autres Passifs	360	<u>118 075.00</u>
Comptes de Régularisation	370	57 570 235.08
Comptes de négociation et de règlement	375	-
Provisions pour Risques et Charges	380	
Dettes subordonnées	430	75 057 618.33
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	420	
Capitaux Propres Hors FRBG (+/-)	435	<u>175 988 924.48</u>
Capital souscrit	440	175 000 000.00
Primes d'Emission	450	
Réserves	460	819 446.65
Ecart de Réévaluation	470	
Provisions réglementées et Subventions d'investissement	475	
Report à nouveau (+/-)	480	169 477.83
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>L99</b>	<u><b>21 413 444 160.94</b></u>



<b>HORS-BILAN</b>	<b>Code poste</b>	<b>Exercice N 1</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Engagements de financement	615	
Engagements de garantie	635	
Engagements sur titres	655	
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Engagements de financement	705	
Engagements de garantie	715	
Engagements sur titres	735	